



Nieul87

Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	16
Représenté :	3
Exprimés :	19
OUI :	19
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-six, le-vingt-six mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de M. Laurent Bila, Maire. Date de la convocation : 21 mai deux mil vingt-six.

Présents : MM. Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Mme Chaumont Marie-Claude, M. Auzemery Laurent, Mme Giannoni Virginie, M. Quette Pierre, Mme Lecointre Marie-France, M. Moulaine Charles, Mmes Gaspard Céline, Reauly Paola, Boulesteix Myriam, Malric Claire, Bruyère Nathalie, MM. Mazin Clément, Détienne Aurélien, Tronche Imanol

Absents excusés : M. Pagnou Pascal donne procuration à M. Ruaud Jean-Luc, Mme Piralla Sandra donne procuration à Mme Boulesteix Myriam, M. Crespy Benjamin donne procuration à M. Mazin Clément

Secrétaire de séance : Mme Bruyère Nathalie

Objet : Décision administrative prise en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la Décision Administrative 2026/02 du 28 avril 2026 intervenue dans le cadre de ses délégations attribuées par le Conseil municipal par délibération 2026/20 bis du 21 mars 2026 et de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Cette décision a pour objet la suppression de la régie de recettes pour la vente des droits de pêche.

Le Conseil Municipal **prend acte** de cette décision de Monsieur le Maire en date du 28 avril 2026 N° 2026/02.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 28 mai 2026

La secrétaire de séance,
Nathalie Bruyère.



Monsieur le Maire,
Laurent Bila.